



Formation proposée par
Lycée Pasteur Mont Roland
Membre du CFA ASPECT

Les + Lycée Pasteur Mont Roland

- ⊕ Accompagnement personnalisé à la recherche d'un lieu d'apprentissage
- ⊕ Rythme d'alternance adapté au besoin des employeurs
- ⊕ Organisation de deux séminaires de management (développement de projet)
- ⊕ Une expérience dans l'alternance de plus de 30 ans
- ⊕ Un réseau d'entreprises locales partenaires
- ⊕ Suivi individualisé (pilotage)
- ⊕ Effectifs réduits

Financement de la formation

Gratuit pour l'apprenti

Sous condition de l'accord de prise en charge par l'Opérateur de compétences (OPCO) finançant la formation et après signature d'un contrat d'apprentissage

Accessibilité

Ad'AP en cours

Si une salle est inaccessible, le cours est déplacé dans une salle adaptée.

Prise en compte des besoins de compensation (référént handicap)

Pour nous contacter

Lycée Pasteur Mont Roland
9 Avenue Rockefeller
39100 DOLE

Téléphone : 03.84.79.66.00

Mail : contact@greoupemontroland.fr

CFA ASPECT 20 rue Mégevand 25000 BESANCON

SIRET : 394 454 516 00029

Déclaration d'activité : 43250109825

Code UAI : 0251934S

DCG

Diplôme de Comptabilité et Gestion

RNCP 35526
Référentiel : [lien](#)

Rythme de l'alternance : 2 ou 3 jours en centre / 2 ou 3 jours en entreprise

Durée de la formation : 1 345 h sur 2 ans

Objectifs visés : La/le titulaire du DCG est un(e) professionnel(le) qualifié(e) dans :
L'analyse, la maîtrise des connaissances et leur mise en œuvre dans les domaines :

- Droit des affaires (axe1) ;
- Gestion comptable et financière (axe 2) ;
- Analyse économique et managériale (axe 3) ;
- Communication et environnement numérique (axe 4).

Les secteurs d'activité : Elle/il exerce son activité dans les secteurs suivants :

- au sein des entreprises du secteur concurrentiel ;
- dans les entreprises spécialisées ou organismes prestataires de services comptables et de gestion, (cabinets d'expertise comptable, associations de gestion agréées...);
- dans le secteur associatif ;
- dans les services comptables et financiers du secteur public.

Type de diplôme

- Diplôme d'Etat de niveau 6

Prérequis et conditions d'accès

- Être âgé de moins de 30 ans (hors situation de dérogation)
- Signature d'un contrat d'apprentissage (non nécessaire pour candidater)
- Être déclaré apte physiquement (visite médicale à l'embauche)
- Être titulaire du BTS CG (ou CGO) ou du DUT GEA option GCF

Modalités et délai d'accès

- Candidature en ligne sur le [site](#) de l'UFA
- Entretien en vue de trouver une entreprise
- Candidature de mars à août pour une rentrée en septembre
- Les candidatures peuvent exceptionnellement être étudiées hors de cette période dans la limite des places disponibles (nous contacter)

Qualités requises

- Rigueur ;
- Sens de l'organisation ;
- Capacité d'autocontrôle ;
- Capacité de travail personnel en autonomie ;
- Qualités de communication écrite et orale

Contenu de la formation

- Première année : UE2 Droit des sociétés et des regroupements d'affaires, UE4 Droit fiscal, UE7 Management, UE10 Comptabilité approfondie, UE12 Anglais des affaires.
- Deuxième année : UE3 Droit social, UE6 Finance d'entreprise, UE11 Contrôle de gestion.

Modalités pédagogiques

- Cours théoriques et pratiques en présentiel
- Soutenances orales en présence de professionnels
- Participations à des concours et challenges (2 séminaires de Management 2 semaines)
- Apprentissage du travail en autonomie et en groupe
- Plateforme TEAMS

Modalités d'évaluation

- Suivi en continu au fil de l'année
- Examen final

Horaires en formation

- Sur les jours de formation : 8h-12h et 13h15-17h15

Poursuites d'études

- DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion : master niveau 7)
- Master en gestion, en contrôle de gestion, audit, finances

Débouchés

- Collaborateur d'expert-comptable ou de commissaire aux comptes ;
- Responsable d'un service comptable ;
- Chef comptable de PME/PMI ;
- Contrôleur de gestion junior ;
- Conseiller financier ou juridique.

Passerelles

- Licence

Possibilité de valider des blocs de compétences / Equivalences

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences sont définies dans le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'activité d'expertise comptable.